



Convocation à une enquête contradictoire

Par Dolau

bonjour;

m'estimant victime de harcèlement moral par ma hierarchie, j'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur qui m'a été refusée. J'ai par la suite été déclarée inapte à mon poste après 4 mois d'arrête maladie par le médecin du travail (avec courrier le confirmant par mon médecin traitant et mon psychologue). Je suis salarié protégé par un mandat CHSCT. Je viens d'être convoqué par l'inspection du travail à une enquête contradictoire.

1- mon employeur ou les personnes que j'ai incriminé seront-ils présents à cette réunion?

2- si oui, suis-je obligée de m'y rendre en leur présence vu que j'ai refusé tout contact avec eux (en raison de mon incapacité à pouvoir les affronter) lors de mes convocations préalables au licenciement de mon employeur?

3- la convocation a lieu à 60kms de chez moi, puis-je demander des indemnités de déplacement?

4- en attendant mon licenciement, mon employeur est-il tenu de maintenir mon salaire, sachant que le délai légal d'un moi pour me licencier ou me reclasser est dépassé?

Merci d'avance pour votre aide.